



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON- SAVINA

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - Terrain rue en Vieille Fourche et rue Recteur Bouchard - Acquisition d'une emprise foncière

Il est rappelé que l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or procède à la demande de la Métropole au portage foncier d'une parcelle de terrain de 2ha 07a 05ca située rues Sully, Recteur Marcel Bouchard et En Vieille Fourche à Dijon.

Il est proposé de procéder, dès à présent, à la reprise des emprises situées rues Recteur Marcel Bouchard et En Vieille Fourche à Dijon, nécessaires à la poursuite de l'alignement de la rue Recteur Marcel Bouchard et de l'aménagement de la rue En Vieille Fourche.

Il est ainsi proposé l'acquisition sur l'EPFL de la parcelle cadastrée section BX n°598 (ex BX n°515p) d'une superficie de 1 032 m² moyennant l'euro symbolique.

Il est également précisé que le coût d'acquisition et les frais proportionnels de portage concernant les emprises cédées seront imputés lors de la rétrocession du reste de la parcelle.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, la parcelle BX n°598 (ex BX n°515p) d'une superficie de 1 032 m² située rues Recteur Marcel Bouchard et En Vieille Fourche à Dijon ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra par acte administratif moyennant l'euro symbolique ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN